

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 29 SEPTEMBRE 2014**Objet : SALON DE LA GASTRONOMIE : ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

Membres élus présents : MM BAILLY - BUGAUD - CAUCHOIS - CAUQUY - MME DAMELET - MM.
FONTENAT - FRATTA - GINOT - GIREAU - GUDERZO - JOUSSEAU - LUGAND - MARMILLON - MONNET
- PHILIBERT - PIERROT - MME PRADEL - MM. REY - VERNE

Intervention du Président BAILLY

Depuis plusieurs années, les organisations professionnelles du commerce alimentaire sollicitent la CCI pour la réalisation d'actions de promotion de leurs métiers auprès de la clientèle et des jeunes, lors du Salon de la Gastronomie de Bourg-en-Bresse.

L'année dernière, la Chambre a voté une subvention exceptionnelle de 1.000 € pour l'ensemble des organisations présentes, montant en baisse, compte-tenu des efforts d'économies budgétaires engagées.

La Chambre étant toujours dans cette situation, le Bureau vous propose de ramener à 750 € la contribution globale de la Chambre, partagée entre les bouchers, qui ont déjà sollicité la CCI, et les boulangers.

L'Assemblée, vu l'exposé du Président Bailly donne son accord pour l'octroi d'une subvention de 750€, à partager entre les organisations professionnelles du commerce alimentaire, énoncées ci-dessus, pour la réalisation d'actions de promotion de leurs métiers lors du salon de la gastronomie

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	35
- Nombre de Membres présents	19
- Nombre de voix pour	19
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Patrice FONTENAT
Vice-président Secrétaire

Original signé

Jean-Marc BAILLY
Président